

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49
présents : 32
procurations : 10
votants : 42

Date de convocation :
12 novembre 2024

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, P-J. CRASTES par M. MERMIN, C. CACOUAULT par F. GUILLET, M. GRATS par M. SALLIN, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par D. CHAPPOT, G. NICOUD par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J-L. PECORINI, P. CHASSOT, D. JUTEAU, J. CHEVALIER, C. DURAND, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20241125_mob_127

1.1. MARCHES PUBLICS

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 AU MARCHÉ DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LA REALISATION DE LA PARTIE FRANÇAISE DE LA LIGNE DE TRAMWAY
DE GENEVE – SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3^{ème} Vice-Président,

Dans le cadre de la réalisation du projet de tramway reliant Saint-Julien-en-Genevois à Genève, la Communauté de Communes du Genevois est accompagnée par un mandataire qui est le groupement TERRITOIRES 38/TERACTEM. Le montant de cette mission, attribuée en 2012, s'élevait initialement à 1 681 075,00 € H.T. toutes tranches confondues. Au vu de l'affermissement des tranches n° 2 à 5, le montant initial du marché est de 1 549 575,00 € H.T.

Cinq avenants ont déjà été conclus pour un montant total de 365 450,00 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 1 915 025,00 € H.T.

Le présent avenant n° 06 a pour objet de prendre en considération les coûts liés à la mobilisation supplémentaire du mandataire sur les travaux d'aménagements transitoires (voirie et espaces verts) réalisés en 2024, et les coûts inhérents à la « mise en veille » de l'opération jusqu'à la reprise des travaux d'infrastructures eu égard le dépôt de 17 recours sur la section suisse de Perly.

Concernant les travaux d'aménagement transitoires, le mandataire a dû mobiliser ses équipes de manière supplémentaire sur deux chantiers hors périmètre initialement :

- Pour accompagner le Maître d'Ouvrage (MOA) à la définition et la validation du projet avec la Maîtrise d'Œuvre (MOE) ;
- Pour piloter la MOE et les entreprises lors des réunions de chantier supplémentaires ;
- Pour suivre le bon avancement des travaux jusqu'à fin 2024.

Concernant la « mise en veille » de l'opération (entre 2024 et 2026 – 3 ans) :

- Pour gérer les affaires courantes et le pilotage de l'opération ;
- Pour assurer le suivi administratif et financier des marchés de prestations intellectuelles (MOE, géomètre, GESPRO...) et de l'accord cadre travaux préparatoires ;
- Pour assurer la poursuite des rétrocessions foncières.

Le montant des moyens supplémentaires pour cette mission est de 113 200,00 € H.T.

Concernant les prestations facultatives du mandataire, devant la méconnaissance des besoins d'intervention du mandataire, que ce soit pour la participation à des réunions pour l'engagement de travaux de remise en état des voiries dans l'emprise de l'opération tramway ou pour des prestations foncières non couvertes par le contrat initial, le mandataire a valorisé des prestations facultatives. Cette mobilisation interviendra sur demande couvrant un besoin éventuel du Maître d'Ouvrage (MOA) notamment les relations avec le groupement de MOE, la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et le Canton de Genève. Ces missions de veille technique seront émises par le MOA et font l'objet d'un règlement au temps réel.

Le montant des moyens supplémentaires pour cette mission est de 45 700,00 € H.T.

L'avenant n° 6 s'élève donc à 158 900,00 € H.T. soit 190 680,00 € T.T.C. soit une augmentation de 33,84 % du montant initial du marché. Le montant du marché est désormais de 2 073 925,00 € H.T.

Cette augmentation s'explique par les circonstances imprévues d'une demande de recours sur la section Suisse de Perly initiée par 17 requérants fin 2023 auprès du Tribunal Administratif Fédéral. Cela a conduit la Communauté de Communes à procéder à l'annulation des marchés de travaux pour motif d'intérêt général en janvier 2024 et la mise en pause du projet jusqu'à la décision du Tribunal Administratif Fédéral Suisse.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-2 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu l'acte d'engagement portant sur le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la partie française de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, notifié le 13 décembre 2012, au groupement TERRITOIRE 38/TERACTEM, pour un montant de 1 681 075,00 € H.T., toutes tranches confondues ;

Vu l'avenant n° 1, notifié le 11 juillet 2014, ayant pour objet l'allongement de la durée de la tranche ferme concernant la phase AVP occasionnée par le report de validation des études suisses, pour un montant de 72 750,00 € H.T. ;

Vu l'avenant n° 2, notifié le 30 janvier 2015, prolongeant la durée de la tranche ferme occasionnée par un nouveau planning et l'engagement de la procédure d'enquête publique, pour un montant de 75 200,00 € H.T. ;

Vu l'avenant n° 3, notifié le 11 février 2020, prenant en considération la remobilisation du mandataire du fait de la reprise du projet à la suite de son interruption, pour un montant de 32 500,00 € H.T. ;

Vu l'avenant n° 4, notifié le 10 février 2021, modifiant la répartition financière du groupement et l'enveloppe confiée au mandataire soit 33,809 000 € H.T. (valeur décembre 2019) et sans incidence financière ;

Vu l'avenant n° 5, notifié le 26 juin 2023, modifiant la répartition financière du groupement et l'enveloppe confiée au mandataire soit 185 000 000 € H.T. (valeur juin 2023) ;

Vu l'affermissement des tranches n° 2, à 5 conduisant à un montant initial du marché à 1 549 575,00 € H.T. ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 07 octobre 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 6 au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la partie française de la ligne de tramway de Genève – Saint-Julien-en-Genevois, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 158 900,00 € H.T. soit 190 680,00 € T.T.C., annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Tramway – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours et chapitre 45 - comptabilité distincte rattachée.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
Michel DE SMEDT

Le Président,
Florent BENOIT





Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 05/12/2024
Publiée électroniquement le 05/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE LA PARTIE FRANCAISE DE LA LIGNE DE TRAMWAY GENEVE – SAINT- JULIEN-EN-GENEVOIS

AVENANT N°6

A - Identification de l'entité adjudicatrice.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna, entrée 2
38, rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

B - Identification du titulaire du marché public.

Groupement Territoires 38/Teractem

Le mandataire du groupement est
TERRITOIRES 38
38, rue Gustave Eiffel
38028 GRENOBLE cedex 1

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE LA PARTIE FRANCAISE DE LA LIGNE DE TRAMWAY GENEVE – SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

■ Date de la notification du marché public : 13 décembre 2012

■ Montant initial du marché public, toutes tranches confondues :

▪ Montant initial HT : 1 681 075,00 €

■ Montant initial du marché public, au regard des tranches affermies (affermeissement des tranches 2 à 5) :

▪ Montant initial HT : 1 549 575,00 €

■ Montant du marché public après avenants :

▪ Montant total des avenants HT : 365 450,00 €

▪ **Montant total avec avenants HT : 1 915 025,00 €**

Pour mémoire :

- Avenant n°1, notifié le 11 juillet 2014, ayant pour objet l'allongement de la durée de la tranche ferme concernant la phase AVP occasionnée par le report de validation des études suisses, pour un montant de 72 750,00 € HT.
- Avenant n°2, notifié le 30 janvier 2015, prolongeant la durée de la tranche ferme occasionnée par un nouveau planning et l'engagement de la procédure d'enquête publique, pour un montant de 75 200,00 € HT.

- Avenant n°3, notifié le 11 février 2020, prenant en considération la remobilisation du projet suite à son interruption, pour un montant de 32 500,00 € HT.
- Avenant n°4, notifié le 10 février 2021, modifiant la répartition financière du groupement et l'enveloppe globale au mandataire soit 33,809 M € HT (valeur décembre 2019) et sans incidence financière.
- Avenant n°5, notifié le 26 juillet 2023, prenant en considération l'allongement de la durée des études PRO (TO n°02) et d'exécution des travaux préparatoires (TO n°03), pour un montant de 185 000,00 € HT.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de répondre à la demande de la Communauté de Communes du Genevois de valoriser les moyens du mandataire pour assurer une mission de veille technique et de prévoir des prestations facultatives sur demande du maître d'ouvrage entre juillet 2024 et décembre 2026, dans l'attente du jugement des recours suisses. A ces prestations, le maître d'ouvrage a également demandé d'engager les travaux qualitatifs d'aménagement paysager provisoire.

Concernant les prestations à exécuter sur le second semestre 2024

Le mandataire a identifié les missions ci-dessous :

- Suivi administratif et financier des marchés de prestations intellectuelles (MOE, géomètre, GESPRO...) et de l'accord cadre travaux préparatoires
- Préparation et notification du décompte général de l'accord cadre Investigations complémentaires et résiliation du marché CSPS
- Rédaction et passation d'un avenant aux marchés de maîtrise d'œuvre et OQA
- Passation d'un marché simplifié à Gespro pour la gestion financière de l'opération
- Présentation des avenants aux instances de la CCG
- Engagement du levé topographique du domaine public et des limites publiques / privées en prévision des plans de synthèse réseaux / tram / restitutions riveraines
- Pilotage et suivi des prestations du MOE nécessaires aux rétrocessions foncières (communes et riverains)
- Engagement et suivi des travaux de restitution du parking et du mur de la copropriété Le Levant. Travaux à réaliser en juillet et à l'automne pour le volet plantation
- Définition et validation par les élus du programme d'aménagements paysagers qualitatifs et rédaction, passation d'un avenant à l'accord cadre travaux préparatoires
- Engagement et suivi des travaux d'aménagements paysagers jusqu'à la réception et transfert au gestionnaire de voirie
- Participation à 1 COSU et 1 revue de contrat sur la période
- Traitement des questions courantes de la CCG

Concernant les prestations à exécuter sur l'année 2025

Le mandataire a identifié les missions ci-dessous :

- Suivi administratif et financier des marchés de prestations intellectuelles (MOE, géomètre, GESPRO...) et de l'accord cadre travaux préparatoires
- Préparation et notification du décompte général des accords cadre géomètre topographe, géomètre Expert foncier et commissaires de justice
- Poursuite des rétrocessions foncières
- Participation à 1 revue de contrat sur la période
- Traitement des questions courantes de la CCG

Concernant les prestations à exécuter sur l'année 2026

Le mandataire a identifié les missions ci-dessous :

- Suivi administratif et financier des marchés (MOE, géomètre, GESPRO...) et de l'accord cadre travaux préparatoires
- Participation à 1 COSU et 1 revue de contrat sur la période
- Préparation et participation à un COPIL transfrontalier pour définition des conditions de reprise de l'opération
- Traitement des questions courantes de la CCG

Récapitulatif des honoraires du maître d'ouvrage délégué pour la mission de veille technique :

✓ Moyens 2024 :	44 600,00 € HT
✓ Moyens 2025 :	36 600,00 € HT
✓ Moyens 2026 :	32 000,00 € HT
✓ TOTAL :	113 200,00 € HT

Dans l'hypothèse où le jugement des recours interviendrait avant décembre 2026 et que la phase opérationnelle des travaux côté Suisse serait engagée par le Canton de Genève, il conviendra de définir les conditions de reprise et le planning de l'opération. Dans l'hypothèse contraire ou d'un décalage du jugement, la CCG devra statuer sur la poursuite de la phase de veille du mandataire.

Concernant les prestations facultatives du mandataire

Devant la méconnaissance des besoins d'intervention du mandataire, que ce soit (interfaces, publiques, COPIL...), pour l'engagement de travaux de remise à l'opération tramway ou pour des prestations foncières non couvertes par le contrat initial, le mandataire a valorisé des prestations facultatives ; cette mobilisation interviendra sur demande couvrant un besoin éventuel de la Communauté de Communes du Genevois, notamment les relations avec le groupement de maîtrise d'œuvre, la ville de Saint-Julien en Genevois et le Canton de Genève. Ces missions de veille technique seront émises par la CCG et font l'objet d'un règlement au temps réel.

La veille technique facultative se décompose comme suit :

- ✓ Mandataire du groupement : 42 jours alloués, dont 25 jours à 1 000,00 € HT/jour sur site et 17 jours à 900,00 € HT/jour hors site
- ✓ Cotraitant : 6 jours alloués, à 900,00 € HT jour

Ces montants journaliers sont identiques à ceux de l'avenant n°2.

Montant en provision au temps réel pour des prestations facultatives est de **45 700,00 € HT**

■ Incidence financière de l'avenant :

Tranches optionnelles impactées	En € HT	En € TTC
TO n°03 Travaux préparatoires	158 900,00	190 680,00
Montant total de l'avenant n°05	158 900,00	190 680,00

% d'écart introduit par avenants : 33,84 %

□ Montant des avenants précédents :

- Avenant 1 : 72 750,00 € HT
- Avenant 2 : 75 200,00 € HT
- Avenant 3 : 32 500,00 € HT
- Avenant 4 : sans incidence financière
- Avenant 5 : 185 000,00 € HT

□ Nouveau montant du marché public au regard des tranches affermies (affermissement des tranches 2 à 5) :

- Montant HT : 2 073 925,00 €

La répartition financière entre les tranches affermies est la suivante :

Tranches	Montant en € HT
TF	432 050,00
TO2 :	273 500,00
TO3 :	540 600,00
TO4 :	801 050,00
TO5 :	26 725,00

Répartition financière du groupement			
Tranches	Total en € HT	TERRITOIRES 38	TERACTEM
TF	251 600,00	236 000,00	15 600,00
Avenant 01	72 750,00	61 050,00	11 700,00
Avenant 02	75 200,00	68 000,00	7 200,00
Avenant 03	32 500,00	16 150,00	16 350,00
Avenant 04	0,00	280 000,00	- 280 000,00
Avenant 05	185 000,00	185 000,00	/
Avenant 06	158 900,00	158 900,00	/

TO 2	228 500,00	154 100,00	74 400,00
TO 3	241 700,00	220 100,00	31 600,00
TO 4	801 050,00	789 050,00	12 000,00
TO 5	26 725,00	/	26 725,00
TO 6	42 150,00	/	42 150,00
TO 7	89 350,00	/	89 350,00
TOTAUX EN € HT	2 205 425,00	2 168 350,00	37 075,00

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'entité adjudicatrice.

A Archamps, le

Signature
 (représentant de l'Entité Adjudicatrice)

Référence de la délibération autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

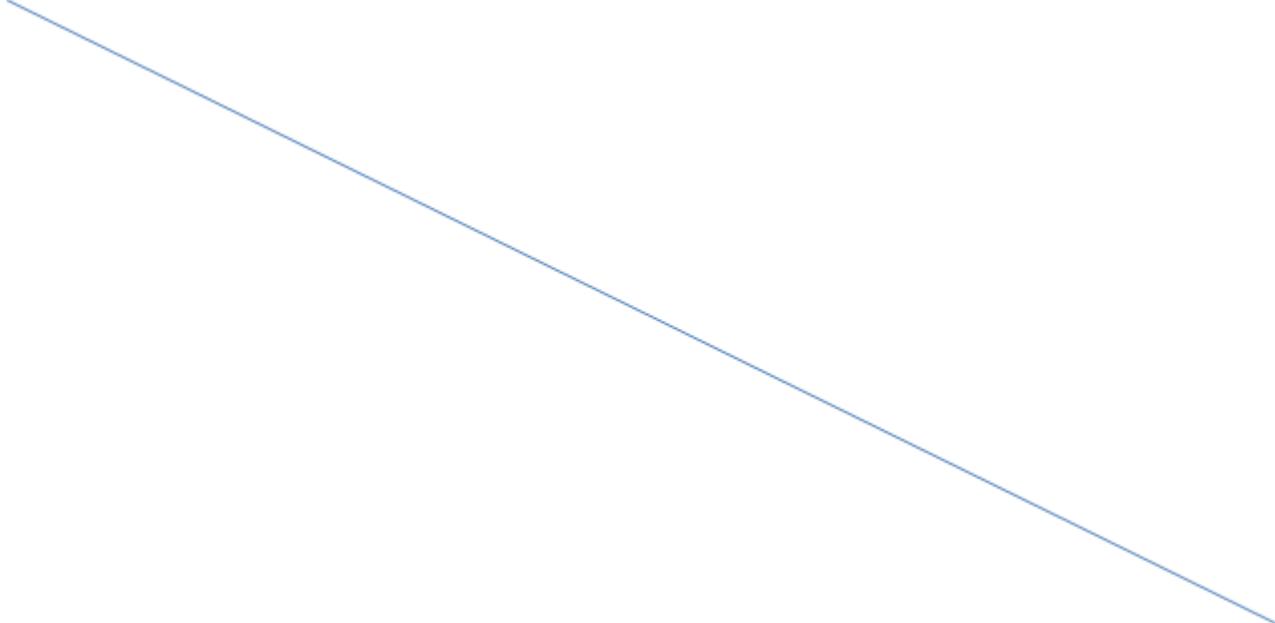
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

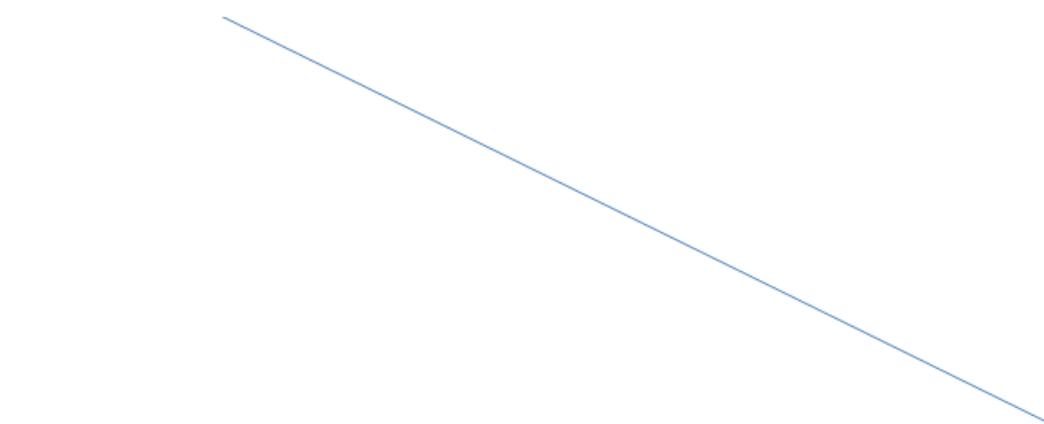
Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception)



■ En cas de notification par voie électronique :



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024



ID : 074-247400690-20241125-C20241125MOB127-DE